

Rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable





Préambule

En tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, la ville de Vitry sur Seine a l'obligation de réaliser un rapport sur sa situation en matière de développement durable chaque année. Celui-ci doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Ce rapport doit permettre de faire un bilan des politiques, programmes, actions publiques mais aussi du fonctionnement interne des services et de la gestion du patrimoine de la ville, au regard d'un développement durable. L'objectif est de permettre aux élus de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire par rapport aux enjeux locaux et des cinq finalités du développement durable décrites dans l'article L.110-1 du Code de l'environnement. La collectivité doit tendre vers un développement qui concilie protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique. En effet, la finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux.

Le rapport développement durable 2013 est le troisième rapport réalisé par la ville. Au cours de ces 3 années, la forme de celui-ci a évolué. Les versions 2011 et 2012 ont eu pour objectif de lister l'ensemble des actions mis en place par la collectivité. Etant donné le délai de réalisation restreint du rapport 2013, du fait de l'avancée du vote du budget, il a été décidé de faire des focus sur certaines actions exemplaires.

Ce rapport a été conçu avec l'aide de l'ensemble des directions qui ont elles-mêmes proposé les actions à mettre en avant. Il est bien-sûr évident que toutes celles citées dans les précédentes éditions n'ont pas disparu pour autant et sont en cours d'élaboration. Depuis le début de l'année l'ensemble de ces actions ont été insérées dans un tableau de suivi afin de mettre en place des indicateurs d'évaluation. Les directions sont tour à tour interpellées pour réfléchir à l'élaboration de ce tableau selon leurs spécialités. Pour plus de facilité, les actions à destination de la population ont été séparées des actions mises en œuvre en interne au sein même des services. Ainsi, le rapport développement durable 2013 ne pourrait être complet sans l'insertion de ces deux tableaux en annexes.



Mode d'emploi

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le rapport développement durable 2013 est structuré en 5 parties reprenant les cinq finalités du développement durable définies dans la Loi .

La plupart des actions décrites sont pilotées par la ville. Néanmoins certaines sont soutenues par la collectivité mais ne sont pas de sa compétence propre comme par exemple les transports en commun.

Pour faciliter la lecture, chaque action est inscrite dans une seule des 5 finalités du développement durable. Néanmoins, il est évident qu'un grand nombre d'entre elles peuvent répondre à plusieurs finalités. C'est d'ailleurs l'objectif principal d'un projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Les tableaux en annexes permettent de visualiser les finalités de chaque actions.



Sommaire

1. Lutte contre le changement climatique

- p.8** Penser la ville différemment
- p.10** Promouvoir l'habitat de qualité
- p.12** Des équipements publics performants
- p.13** Valoriser les énergies renouvelables et de récupération
- p.14** Se déplacer autrement

2. Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

- p.17** Préserver et développer la biodiversité
- p.19** Développer la lutte contre les pesticides
- p.22** Participer à la réduction des déchets
- p.24** Donner une autre vie aux déchets

3. Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

- p.26** Rendre les voiries et les espaces publics accessibles à tous
- p.28** Intégrer la mixité intergénérationnelle dans les projets de construction
- p.30** Lutter contre la précarité énergétique
- p.31** Aider et soutenir les parents

4. Epanouissement de tous les êtres humains

- p.34** Donner à chacun une éducation de qualité
- p.36** Sensibiliser les enfants au développement durable
- p.37** Permettre l'accès au sport pour tous

5. Développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- p.39** Accompagner les jeunes vers l'emploi
- p.40** Développer une politique d'achats durables

Annexes

- p.44** Tableau de suivi des actions développement durable à destination de la population
- p.51** Tableau de suivi des actions développement durable au sein des services



Liste des abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise en Energie

AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

ALE : Agence Locale de l'Energie

BBC : Bâtiment Basse Consommation

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CG : Conseil Général

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

CLIS : Classe pour L'Inclusion Scolaire

CPE : Cahier des Prescriptions environnementales

DJU : Degré Jour Unifié

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes

ENR/R : Energie Renouvelable et de Récupération

ERP : Etablissement Recevant du Public

ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail

GES : Gaz à Effet de Serre

HQE : Haute Qualité Environnementale

IME : Institut Médico Educatif

LAEP : L'Accueil Enfants Parents

LEP : Lieu Ecoute Parents

MEF : Maison de l'Enfant et de la Famille

MIN : Marché d'Intérêt National

MWh : Méga Watt heure

OIN : Opération d'Intérêt National

PADD : Programme d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMI : Protection Maternelle Infantile

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNAAPD : Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables

RAM : Relais Assistantes Maternelles

SAIMV : Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert

SICUCV : Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain Choisy et Vitry

THPE : Très Haute Performance Energétique

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



1. Lutte contre le changement climatique

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ?! Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?! »

Et le colibri lui répondit : « Non, mais je fais ma part ».

Légende amérindienne



Penser la ville différemment

Aménagement du quartier Coteau-Malassis

Vitry-sur-Seine est un territoire en mutation qui fait l'objet de grands projets d'aménagement depuis quelques années. A ce jour, six Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont en effet en cours, dont une majorité des opérations de logements devraient être livrées à horizon 2017 pour quatre d'entre elles (Concorde Stalingrad, RD7/Plateau/Moulin Vert, Rouget de Lisle, Adolphe Chérioux) et à horizon 2025 pour les deux ZAC de l'Opération d'Intérêt National (Seine Gare Vitry et Gare Ardoines). S'ajoute à cela l'opération d'aménagement du quartier Coteau-Malassis qui est en cours de finalisation. Actuellement 137 logements sociaux ont été livrés en décembre 2011 et 80 logements en accession à la propriété seront construits d'ici début 2014. Un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'environ 60 lits reste encore à planifier.

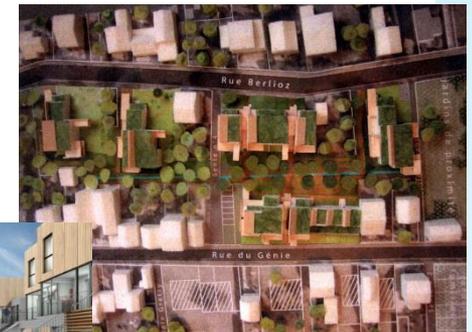
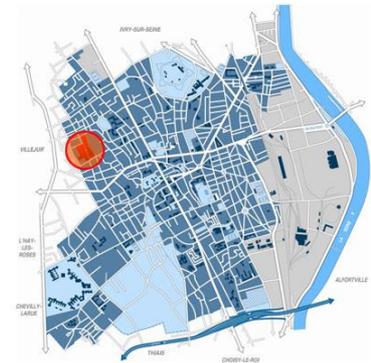
Ce quartier a été réaménagé suivant la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) portée par l'ADEME. Totalement inscrite dans une volonté de développement durable, cette démarche est une des premières réalisée à Vitry. Les enjeux du projet sont de développer le quartier dans une logique de densification, de diversité et de qualité, de penser son aménagement en lien avec le secteur résidentiel dans lequel il s'insère, et de conserver le paysage de cité jardin.

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux, une charte environnementale a été rédigée et déclinée sous la forme de trois cahiers de prescriptions environnementales (CPE) :

- CPE Espaces publics,
- CPE Opérations de construction,
- Charte de Chantier.

Suite à un diagnostic, une cible a été considérée comme prioritaire : la maîtrise des consommations énergétiques. Ainsi, en réponse à la consommation accrue d'énergie dans le secteur de l'habitat, la Ville de Vitry sur Seine a souhaité appliquer la certification Habitat et Environnement (H&E) aux projets de logements collectifs ou groupés. Le label Très Haute Performance Energétique (THPE) 2005 était l'objectif à atteindre (réduction de 20%).

Lutte contre le changement climatique





Penser la ville différemment

Aménagement du quartier Coteau-Malassis

Au-delà de l'aspect environnemental, et toujours dans une logique de développement durable, le projet a inclus la création de jardins familiaux. S'étendant sur 1857 m², ils complètent l'axe vert composé par le square Emmanuel-Chabrier et le réseau des sentes piétonnes réhabilitées en 2012.

Les jardins familiaux, sont des terrains divisés en parcelles, lesquelles sont affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

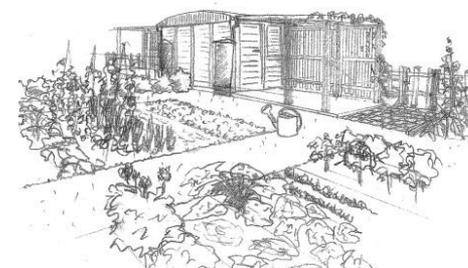
Ce type de jardins a pour vocation de créer des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. C'est aussi le moyen pour les citadins de retrouver le contact avec la terre et de découvrir les plaisirs du jardinage et de la consommation 'maison' puisque ces parcelles sont dédiées uniquement à la production potagère.

Ces jardins sont aussi le moyen de préserver la biodiversité en milieu urbain et d'augmenter la présence végétale dans la ville. C'est aussi un lieu de tranquillité, de convivialité, de créativité et d'échanges, il est source d'une véritable qualité de vie pour les usagers et pour les riverains

Sur le quartier, ils sont répartis en 18 parcelles de 50 à 100 m², équipées chacune d'un cabanon en bois, d'un récupérateur d'eau de pluie, d'une pergola et séparées par des haies basses. Une allée centrale engazonnée bordée d'une clôture en bois dessert les différentes parcelles. Enfin, un espace de rencontre et d'échanges ponctué de carrés de vivaces aromatiques et ombragés par un pommier et un amandier, vient compléter l'ensemble.

Depuis octobre les premiers jardiniers amateurs peuvent bénéficier de ces jardins. Ils viendront rejoindre les 228 déjà en œuvre sur la ville.

Lutte contre le changement climatique





Promouvoir l'habitat de qualité

Charte promoteurs : pour un habitat de qualité dans chaque projet d'aménagement

Lutte contre le changement climatique

Au-delà des grands projets d'aménagement, la ville souhaite promouvoir l'habitat de qualité afin de :

- Répondre aux besoins identifiés de la population, de s'assurer de la cohérence des projets de logements à la fois en Zones d'Aménagements Concertés (ZAC) et dans le diffus,
- Favoriser l'accès à la propriété des Vitriots dans une logique de maîtrise des prix
- Maintenir ses ambitions en matière de développement durable.

Ses attentes concernant la création d'un habitat de qualité s'appuient notamment sur deux documents cadre adoptés par la commune, à savoir le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012/2017 et le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont le projet a été adopté en décembre 2012. Ainsi, à l'horizon 2017, environ 2500 logements vont être construits sur la ville en dehors des ZAC. Pour préciser ses attentes envers les promoteurs dans le secteur diffus, la ville a décidé de rédiger une charte promoteurs. Cette charte a été conçue dans une logique de développement durable puisqu'elle en intègre les cinq finalités. Elle permettra aussi de poser les bases d'une relation partenariale entre la Ville et les acteurs de la construction neuve dans le diffus, et de faciliter les relations de travail entre ceux-ci et les services de la ville.

En signant ce document, chaque partenaire entérine ainsi des règles, identiques pour tous. Ces règles seront actualisées annuellement, notamment pour tenir compte des évolutions en matière de développement durable et du marché immobilier.

Le Conseil Municipal a adopté cette charte à l'unanimité le 26 juin 2013. La signature de la charte par une trentaine de promoteurs est prévue le 15 novembre 2013. Les promoteurs signataires de cette charte s'engageront, par cette signature, à respecter les attentes de la Ville développées dans ce document dans leurs prochaines opérations de promotion sur le territoire.



Promouvoir l'habitat de qualité

Extrait des engagements inscrits dans la charte et s'inscrivant dans les cinq finalités du développement durable

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

- ❑ Préserver les cœurs d'îlots et optimiser les surfaces végétalisées (y compris via les murs et toitures végétalisées)
- ❑ Se raccorder au réseau de collecte pneumatique des déchets ménagers dans les secteurs desservis actuellement ou qui le seront dans le futur
- ❑ Afficher les consignes de tri dans les locaux déchets.
- ❑ Favoriser une implantation des locaux déchets facile d'accès pour les futurs habitants
- ❑ Hors intégration au réseau de collecte pneumatique, prévoir une zone de présentation des conteneurs dans l'espace privé de la copropriété (comprenant une surface suffisante pour accueillir les déchets non collectés de façon traditionnelle).
- ❑ Prévoir un compteur individuel dans chaque logement pour permettre une facturation à la consommation réelle de l'eau potable.
- ❑ En fonction du site et du projet, combiner les modalités de gestion à la parcelle des eaux pluviales (perméabilisation des sols, infiltration, stockage aérien ou souterrain, réutilisation des eaux pluviales, toitures végétalisées...).

Lutte contre le changement climatique

- ❑ Veiller au bon agencement des logements et à l'orientation des bâtiments.
- ❑ Favoriser l'éclairage naturel et - autant que possible - la double exposition des logements.
- ❑ Concevoir le système de régulation pour qu'il soit facilement exploitable et d'un entretien aisé et limité afin d'assurer une pérennité de l'installation.
- ❑ Se raccorder au réseau de chaleur lorsqu'il existe pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (cf. carte du réseau et fiche d'information en annexe).
- ❑ Dans le cas d'une opération de logements dans un quartier au sein duquel il est prévu un développement du réseau de chaleur, privilégier un système de chauffage centralisé avec production d'eau chaude sanitaire (pour pouvoir se raccorder au réseau le moment venu).
- ❑ Dans tous les cas, prioriser un traitement très performant de l'enveloppe des bâtiments.
- ❑ Prévoir un compteur individuel dans chaque logement en cas de production collective (facturation à la consommation réelle)

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- ❑ Prioriser les matériaux respectueux de l'environnement assurant une pérennité optimale (entretien minimal).

Epanouissement de tous les êtres humains

- ❑ Prévoir des espaces de stockage et de rangement (1 cave ou un cellier par logement, espaces de rangements optimisés...).
- ❑ Desservir maximum 4 ou 5 logements par palier.
- ❑ Veiller à la bonne insertion architecturale et paysagère du projet (matériaux, style, cohérence typologique, mobilier...).
- ❑ Participer à la réalisation d'une œuvre d'art visible du domaine public pour toute opération de plus de 30 logements.

Charte promoteurs

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

- ❑ Programmer au moins 40 % de logements sociaux pour toute opération à partir de 2 000 m² de surface de plancher.
- ❑ Privilégier l'embauche de salariés en insertion
- ❑ Proposer des prix de sortie moyens n'excédant pas 3 600 € HT/m² parking et annexes inclus, et un prix maximum de 4 020 € HT/m² parking et annexes inclus.
- ❑ Limiter la communication à l'échelle locale durant les trois premiers mois et utiliser les supports de communication locaux pendant toute la durée de la commercialisation.
- ❑ Répondre prioritairement à la demande des ménages primo-accédants, et des locataires du parc social en particulier.



Des équipements publics performants

Projet du futur centre aquatique

En février 2013, le Conseil Municipal a décidé de la construction d'un centre aquatique qui remplacera, en 2016, le piscine du 8 mai 1945 et le bassin scolaire Paul Eluard. Le futur équipement pourra accueillir trois fois plus de visiteurs et la pratiques simultanées de plusieurs activités.

Malgré un dimensionnement plus grand, une attention particulière a été portée sur les consommations d'eau et d'énergie. L'objectif est de minimiser l'impact environnemental du futur centre aquatique. Ainsi, en cours de fonctionnement la piscine consommera la même quantité d'eau que les équipements actuels pour presque 3 fois plus de mètres carrés de plan d'eau. Un nouveau système de filtration lente sur billes de verre permettra, en effet, d'utiliser beaucoup moins d'eau pour laver les filtres. De plus ces eaux de contre-lavage, tout comme les eaux issues des douches, des pédiluves et des bassins, seront ultra-filtrées et utilisées pour le nettoyage de la voirie. Les eaux pluviales seront aussi utilisées pour alimenter un jardin d'environ 1000 m².

Côté chauffage, la consommation supplémentaire est estimée à seulement 5 % pour 170 % de m² de bassin en plus. Pour atténuer les coûts, des pompes à chaleur récupéreront les calories contenues dans l'eau chaude qui sera ensuite utilisée pour la voirie et un système thermodynamique capturera les calories contenues dans l'humidité de l'air.

Le bâtiment sera conçu suivant la démarche environnementale Haute Qualité Environnementale (HQE). Un référentiel de 14 cibles environnementales est proposé. Le futur centre nautique aura pour cibles à traitement très performant :

- Cible N° 3 : Chantier à faible impact environnemental
- Cible N° 4 : Gestion de l'énergie
- Cible N° 5 : Gestion de l'eau
- Cible N° 7 : Maintenance et pérennité des performances environnementales

Et pour cibles à traitement performant :

- Cible N° 1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- Cible N° 9 : Confort acoustique
- Cible N°11 : Confort olfactif
- Cible N°12 : Qualité sanitaire des espaces
- Cible N°13 : Qualité sanitaire de l'air

Le projet a été élaboré en concertation avec :

- l'ensemble des associations utilisatrices de la piscine
- les représentants du monde scolaire (primaires, secondaires) et parascolaires
- Les représentants de la petite enfance (crèches, PMI, etc)
- les utilisateurs
- le personnel

Lutte contre le changement climatique





Valoriser les énergies renouvelables et de récupération

Chauffage urbain

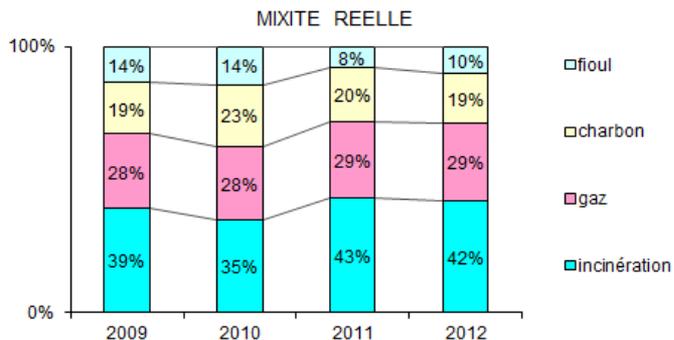
Lutte contre le changement climatique

Le réseau de chauffage urbain à Vitry est géré par le SICUCV. Chaque année ce réseau se développe à la fois sur le patrimoine de la ville comme les écoles et les crèches mais aussi sur les habitations collectives. En 2012 ce sont 8 habitats collectifs et 1 crèche qui ont été raccordés sur le territoire de Vitry, ce qui équivaut à 448 logements.

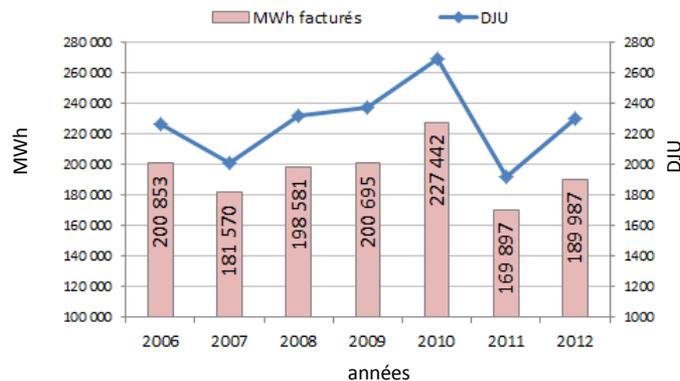
Les travaux d'extension du réseau se poursuivent mais n'entraînent pas immédiatement une augmentation des consommations. Comparée à 2011, année de rigueur hivernale exceptionnellement modérée, l'année 2012 enregistre une rigueur climatique (DJU : Degré Jour Unifié) proche des moyennes, avec une remontée significative des consommations des abonnés qui ont progressés de 11,8 % en nombre de MWh.

D'un point de vue environnemental, l'économie réalisée en 2012 a été de 6 900 tonnes de CO₂ par rapport à une alimentation gaz dans le périmètre du réseau.

Le mix énergétique réel de 2012 est stable par rapport à 2011 et la part des ENR/R issue du traitement des déchets ménagers est passée de 43 % (2011) à 42 % (2012). Le recours au gaz reste stable à 29 % (29 % en 2011), la part du charbon diminue légèrement passant de 20 % à 19 % alors que celle du fioul augmente à 10 % (8 % en 2011).



Mix énergétique



Consommation des abonnés



Se déplacer autrement

Extension du réseau cyclable et des zones 30

Vitry a axé le développement de son maillage cyclable sur une logique d'itinéraires cyclables combinant aménagements cyclables dédiés (bandes et pistes cyclables) et zones partagées (zones 30 et de rencontre, voies vertes). Les aménagements cyclables en site propre ont en général été réalisés sur des voies où la sécurisation de l'usager le plus vulnérable, à savoir le cycliste occasionnel, a souvent conduit à positionner des pistes cyclables sur trottoir plutôt que sur chaussée. Ces aménagements sont cependant jugés peu pratiques et source de conflits par les usagers « utilitaires », utilisant leur vélo pour le trajet domicile-travail.

Globalement, le réseau peut apparaître comme peu lisible car il repose sur une logique d'itinéraire cyclable et non sur un véritable maillage continu d'aménagements cyclables. Cette politique a néanmoins permis d'offrir en parallèle une amélioration du cadre de vie, en apaisant la circulation dans des quartiers résidentiels et en facilitant les déplacements des piétons. Une campagne de communication et un jalonnement de ces itinéraires permettraient d'améliorer leur appropriation auprès du public.

Enfin, Vitry a su s'appuyer sur les dispositifs de financement régionaux puisque derrière Paris, elle est la commune à avoir réalisé le plus d'aménagements cyclables dans ce cadre-là, montrant ainsi son engagement dans les aménagements durables et partagés.

Avec des ambitions fortes à l'échelle nationale de part modale du vélo fixé à 10 % à l'horizon 2020, il s'agit désormais d'avoir des leviers d'actions à l'échelle communale pour atteindre ces objectifs.

A cet effet, trois engagements stratégiques visent à l'horizon 2020 (hors Opération d'Intérêt National - OIN) la réalisation de près de 2.5 km² de zones 30 et de 12 km d'aménagements cyclables :

- Poursuivre la logique d'espaces partagés sur les voiries communales de desserte contribuant ainsi à une amélioration générale de l'environnement d'un quartier,
- Réorienter le développement du réseau cyclable vers les usagers quotidiens. Sur les axes plus denses en circulation, l'idée reste d'adapter les aménagements cyclables au niveau de trafic et au type d'usager le plus fréquent sur un itinéraire donné (usager occasionnel ou utilitaire),
- Rendre lisible le réseau cyclable (structurer le réseau, renforcer les liaisons entre les quartiers, communiquer...).

Quelques chiffres en 2013 :

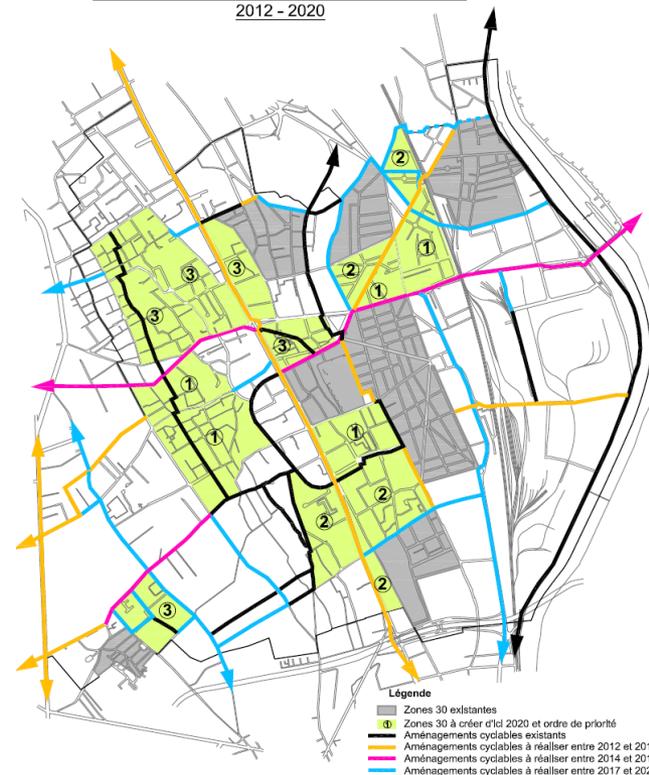
- Près de 11 % de la voirie est support d'aménagement cyclable en site dédié.
- Les zones partagées recouvrent plus de 14 % du territoire communal.

Quelques chiffres pour 2020 :

- Les aménagements cyclables en site dédié devraient être aménagés sur près de 20 % de la voirie.
- Les zones partagées devraient recouvrir près de 35 % de la surface de la commune.

Lutte contre le changement climatique

PROGRAMME DES ITINERAIRES CYCLABLES
2012 - 2020





Se déplacer autrement

Point sur les transports en commun

Tramway T7

Depuis novembre 2013 le tramway T7 relie la station Villejuif Louis Aragon à Athis-Mons. Vitry sur Seine a deux stations sur son territoire, le long de la RD7 : Moulin Vert et Domaine Chérioux.

Bus 132

Depuis début 2013 le bus 132 a amélioré ses fréquences de passages car le nombre de voyageurs a augmenté du fait de l'implantation de l'entreprise Free dans le quartier du Moulin Vert. Cette ligne a aussi été prolongée jusqu'à Moulin-Vert afin de créer une connexion avec le tramway T7.

RER C

Début 2014 le RER C s'arrêtera plus souvent à la gare de Vitry sur Seine aux heures de pointe. Ainsi, 2 trains s'arrêteront par quart d'heure au lieu d'un seul actuellement.

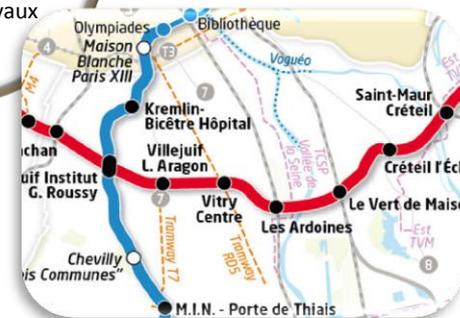
Le Grand Paris Express

Après les polémiques sur son financement, le projet du métro du Grand Paris Express est finalement relancé.

Cette ligne de métro automatique de 33 km reliera Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs et desservira 4 départements (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne) et 22 communes dont Vitry.

L'enquête publique a eu lieu cet l'automne. Les travaux démarreront en 2015.

Lutte contre le changement climatique



GPE tronçon sud



2. Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

"Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus."

Ralph Waldo Emerson



Préserver et développer la biodiversité

Une trame verte et bleue sur le territoire sud de Vitry

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités ou corridors écologiques. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique, à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Facteurs d'une qualité de vie meilleure, outils dans la lutte pour la protection de l'environnement et contre l'imperméabilisation des sols, les espaces verts et la trame verte et bleue apparaissent comme un contrepoids à l'intensification urbaine ainsi qu'aux îlots de chaleur urbains. La mise en œuvre de la TVB sur le territoire de Vitry s'inscrit dans la révision du PLU, prescrite lors du Conseil Municipal du 6 avril 2011.

Depuis plusieurs années, la ville agit pour le développement de la biodiversité et l'amélioration du paysage urbain à travers ses actions d'aménagement du territoire, de gestion des espaces et de communication. La ville œuvre pour augmenter la superficie de son patrimoine d'espaces verts, réalise des toitures végétalisées sur ses équipements publics, aménage des noues (fossés peu profonds visant à recueillir les eaux de pluie), intègre des objectifs en faveur du développement de la biodiversité dans ses projets d'aménagement (ZAC Rouget de Lisle) et ses documents prescrivant des normes communales obligatoires (cahiers des prescriptions environnementales des espaces publics et pour les logements collectifs du quartier du Coteau, charte d'aménagement des espaces publics, diagnostic, règlement et Orientations Particulières d'Aménagement du PLU 2006). Adhérente à Natureparif, elle a signé la Charte Régionale de la Biodiversité et des Milieux Naturels, ainsi que la Charte du Plan Bleu Départemental.

En 2009-2010, la ville a réalisé un diagnostic écologique suivi d'un schéma d'aménagement durable sur l'ensemble du territoire vitriote afin d'acquies un état des lieux de la biodiversité de la ville. Cette étude montre que, malgré sa situation en proche couronne de Paris, la Ville de Vitry accueille sur son territoire une surface conséquente d'espaces verts publics et privés, supports de biodiversité, ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales et un potentiel de développement des espèces non négligeable.

Les enjeux écologiques de Vitry peuvent être schématisés en deux niveaux :

- les espèces et milieux d'intérêt régional : ce sont les espèces protégées, rares, peu nombreuses, ainsi que la Seine et ses berges (en particulier le site de La Plage), le Parc des Lilas, le corridor écologique constitué par la voie ferrée, la friche « EDF »...
- La biodiversité « ordinaire » : les espèces et milieux contribuant au maintien du cadre de vie « vert ». Ces sites comportent des possibilités de développement d'une biodiversité locale et patrimoniale (ex : jardins et parcs, espaces végétalisés)

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources





Préserver et développer la biodiversité



Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

Une trame verte et bleue sur le territoire sud de Vitry

En 2011, un travail interne à la ville réalisé sur la base des conclusions du diagnostic écologique a abouti à l'intégration de la TVB au sein des objectifs du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) en cours de révision (il s'agit de la « maille environnementale » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)).

A travers le PADD, la maille environnementale se décline en 3 volets : « le paysage et le cadre de vie, les circulations douces et la mise en réseau des espaces naturels, la prise en compte de la biodiversité ». La TVB s'inscrit dans cette maille environnementale.

Enfin, les documents réglementaires du PLU en cours de révision créent des outils nouveaux de préservation des espaces verts privés qui peuvent servir de corridors écologiques discontinus ou « en pas japonais » (cœurs d'îlot et espaces verts des ensembles résidentiels, éco-connecteurs à préserver...) dont il convient de vérifier la pertinence. Parallèlement, de nouvelles propositions en matière de rétention et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle seront préconisées.

Il s'agit aujourd'hui de réfléchir à la réalisation concrète de cette trame verte et bleue grâce à la définition d'un schéma directeur opérationnel sur le secteur sud de Vitry. Cette portion de territoire comporte d'importants enjeux écologiques (relier le parc des Lilas à la Seine) et urbains : projets de l'Opération d'Intérêt National, prolongement de la coulée verte Bièvre-Lilas du Département, ZAC Rouget de Lisle, création de l'Arc Sud, projet phare pour la commune en terme de déplacements, notamment de vélos et piétons.

Cette TVB comporte plusieurs objectifs :

- développer la biodiversité
- mettre en valeur le grand paysage, les ambiances des quartiers, le patrimoine naturel, bâti et culturel et générer des espaces publics de qualité
- développer la desserte des circulations douces
- prolonger la coulée verte départementale Bièvre-Lilas jusqu'à la Seine

Le schéma devra concilier les enjeux en lien avec les problématiques de biodiversité, de paysage, des projets urbains, de circulations douces et apporter une cohérence d'ensemble.



Développer la lutte contre les pesticides

Objectif : zéro produit phytosanitaire

Les produits désignés comme « pesticides » par le grand public ou « phytosanitaires » pour les professionnels, sont des produits qui ont pour fonction de protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles. La plupart des pesticides ne sont pas sélectifs et ont de véritables conséquences sur la biodiversité. Autrement dit, en utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement de l'écosystème présent : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs comme les abeilles, dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, appauvrissement de la faune et de la flore, pollution des eaux... C'est tout l'équilibre de la nature qui est bousculé.

Au-delà de constituer une atteinte à l'environnement, les pesticides sont aussi dangereux pour la santé humaine que ce soient pour les utilisateurs (agriculteurs, agents des espaces verts, jardinier amateur) que pour les bénéficiaires (consommateurs de fruits et légumes traités chimiquement, enfants jouant à quatre pattes sur une pelouse traitée récemment...)

Le risque peut de plus augmenter en cas :

- de non respect des doses prescrites
- d'usages inadaptés
- d'usages à un mauvais moment

En France, avec 95% des usages, l'agriculture est la principale responsable de la pollution de l'environnement par les pesticides. Mais avec seulement 5% des usages, particuliers et collectivités pourraient être responsables jusqu'à près de 30% de la pollution de l'eau par les pesticides. Il est donc important pour les villes de réfléchir à des solutions alternatives aux traitements et aux désherbages, mais aussi à la sensibilisation des jardiniers amateurs.

Cette réflexion s'est engagée à Vitry sur Seine au début des années 90. Avec plus de 80 ha d'espaces verts communaux, 3 000 pieds d'arbres communaux et 1 500 départementaux, la ville utilisait à l'époque de grandes quantités de produits phytosanitaires. Au regard des conséquences sanitaires et environnementales, la ville a décidé de diminuer progressivement l'utilisation de ses produits pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources



Développer la lutte contre les pesticides

Objectif : zéro produit phytosanitaire

Cette réduction progressive des pesticides a pu être possible grâce à plusieurs actions :

La surveillance phytosanitaire des végétaux de la commune afin de limiter les traitements. Cela consiste en :

- Des visites sanitaires mensuelles des espaces verts et des arbres d'alignement,
- Des suivis avec comptage des populations d'acariens, pucerons, cochenilles, tigres, mineuses etc..., sur tilleuls, érables, cèdre, platanes, marronniers etc...
- Des tournées de surveillances régulières sur différents végétaux. Le service entretien et maintenance des espaces verts et le service études et travaux des espaces verts collaborent ensemble dans ces visites et suivis, et dans la recherche de nouvelles alternatives.

L'adhésion au programme Phyt'Eaux Cités en 2007. Il s'agit d'un programme d'aide aux collectivités pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette, et qui vise à sensibiliser les utilisateurs urbains de produits phytosanitaires afin de limiter l'impact de l'usage de ces produits sur l'environnement et d'améliorer, à long terme, la qualité de l'eau.

L'objectif du programme est d'emmener les communes signataires vers le « zéro phyto » c'est-à-dire la suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires. Dans le cadre de ce programme et grâce à la mise en place de son plan de gestion raisonnée des espaces verts, de sa politique tendant vers le « zéro phyto », la ville reçoit depuis plusieurs années la distinction de trois feuilles de trèfle. La prochaine étape pour atteindre le trèfle à quatre feuilles est l'amélioration de la communication auprès du grand public.

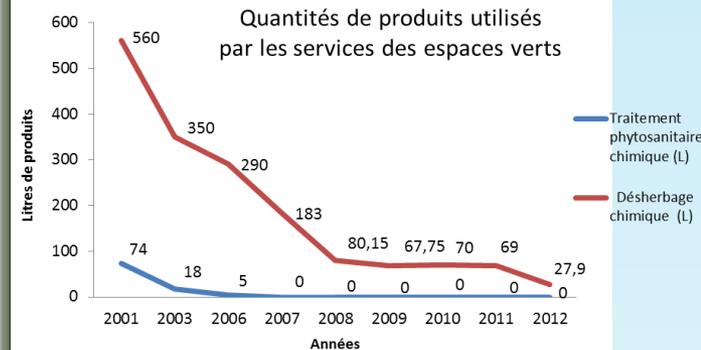
La recherche de techniques alternatives au désherbage chimique telles que : désherbage manuel, désherbage mécanique (balayeuse), désherbage thermique, désherbage à la binette, verdissement naturelle avec fauchage ou tonte, verdissement par semis avec fauchage ou tonte, paillage (pouzzolane, géotextile, mulch ou bois défibré), plantes couvre sol... Ainsi la ville a vu apparaître des prairies fleuries constituées de graminées et de fleurs vivaces variées, qui ne nécessitent qu'une à deux fauches par an au lieu de 9 à 10 tontes par an pour un gazon traditionnel. De plus, elles favorisent la biodiversité animale et végétale. Les espaces étant moins sollicités attirent naturellement de nombreuses espèces animales, aussi bien les insectes que les oiseaux.

La recherche de techniques alternatives aux traitements phytosanitaires : Exemple : décapage à l'eau sous pression des écorces des sophoras couvert de cochenille

Une gestion différenciée des espaces : Pour chaque espace dans la ville, les services appliquent des méthodes d'entretien appropriées : jardins d'ornement, jardins familiaux, squares, berges... au lieu de traiter tous ces espaces de la même manière, chacun bénéficie d'un traitement particulier, suivant ses caractéristiques, son usage et sa fréquentation.



Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources



Diminution de 95 % des quantités de pesticides utilisés par les services de la ville.



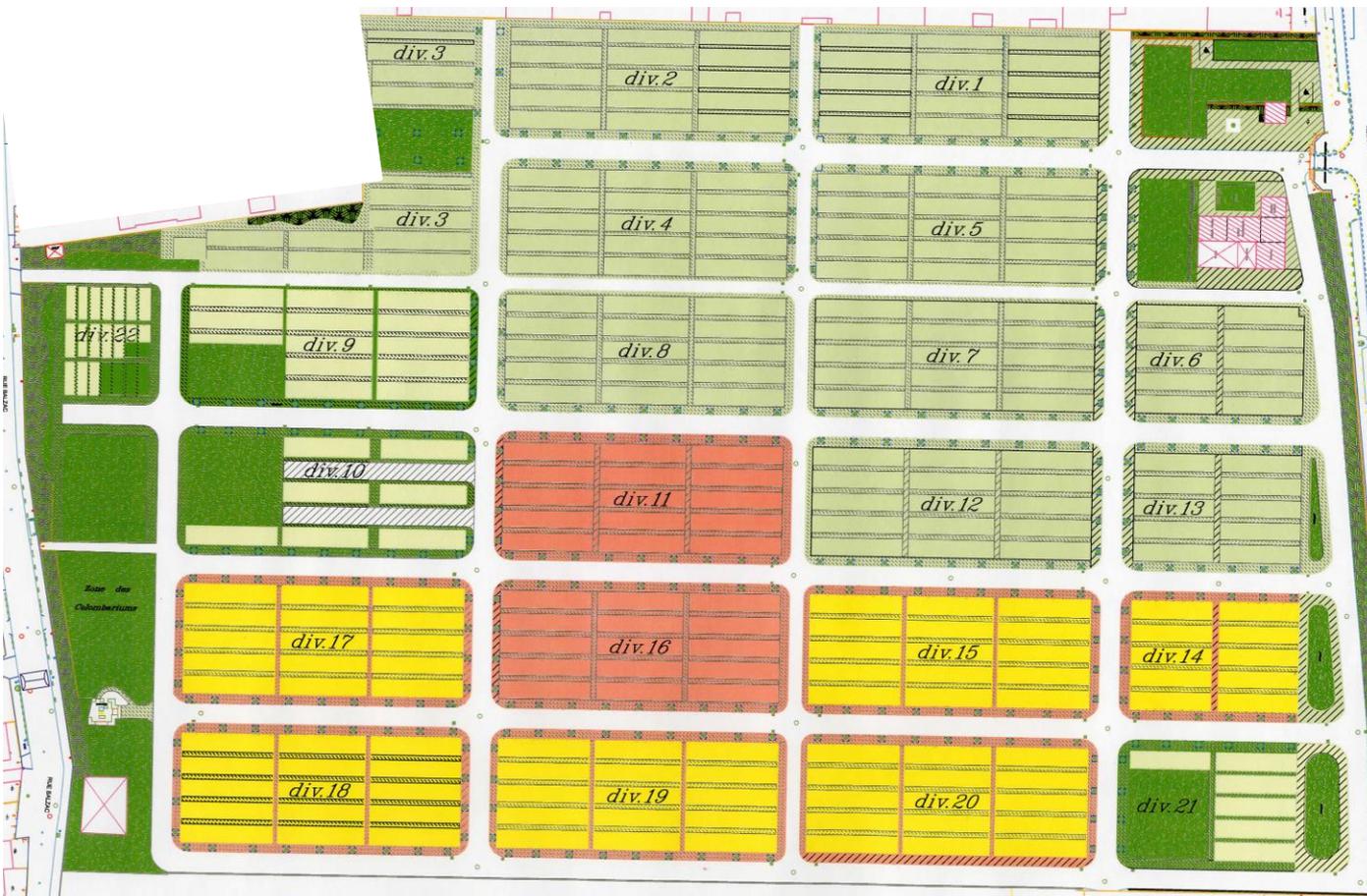
Développer la lutte contre les pesticides

Objectif : zéro produit phytosanitaire

Plan de désherbage du cimetière nouveau pour 2013

Depuis 2008, les traitements chimiques appliqués par les services des espaces verts ne sont utilisés que pour le désherbage des deux cimetières de Vitry. Des techniques alternatives sont testés au cimetière nouveau afin de tendre vers le zéro pesticide.

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources



-  **Traitement Thermique:**
-  **Traitement Chimique:**
-  **Traitement Manuel:**
-  **Massifs - Pelouses - Verdissements**

9 divisions traitées manuellement
2 divisions traitées thermiquement
10 divisions traitées chimiquement



Participer à la réduction des déchets



Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

Que mettre dans son compost ?

- ❑ *les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;*
- ❑ *les déchets de jardin : feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.;*
- ❑ *les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.*



Le compostage collectif

A Vitry, la quantité annuelle de déchets est de 373 kg par personne. 30 % des ces ordures ménagères sont des déchets organiques qui peuvent être compostés. Pourtant, ces déchets, composés à 80 % d'eau, sont quasi-systématiquement incinérés. Le compostage est une pratique accélérant le processus naturel de décomposition de la matière organique en sels minéraux et en humus. Il reproduit donc le cycle naturel de la matière. Ainsi, composter permet de réduire la quantité des déchets ménagers et permet de produire un engrais naturel pour fertiliser les sols et favoriser la croissance des végétaux.

Vitry sur Seine, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et au vu de l'importance des habitations collectives (70 %) a décidé de promouvoir le compostage collectif.

Ce dispositif a plusieurs avantages :

- ❑ **Faire des économies**, car le coût de traitement d'incinération de ces matières organiques s'élève à 103 € la tonne. Rapporté à un quartier, voire à une agglomération, ceci représente vite des sommes importantes pouvant être économisées. Par ailleurs, en compostant, l'engrais peut être utilisé et est gratuit.
- ❑ **Créer du lien social** car le composteur devient un projet commun, qui ne peut fonctionner sans la participation de chacun. Il devient aussi un lieu de rencontre entre voisins. Enfin, il a une vraie fonction pédagogique autant chez les enfants que les adultes puisqu'il permet de se questionner sur ses habitudes de consommation.
- ❑ **Réduire notre empreinte écologique** grâce à la réduction du volume des déchets à transporter et à traiter. Les déchets apportés au composteur une fois valorisés se transforment en engrais naturel que les foyers peuvent utiliser directement pour leurs plantations.

Pour débiter ce projet, la ville a souhaité tester cette initiative sur deux sites pilotes :

- ❑ Résidence Des Rosiers (172 rue G. Péri) – 165 logements dont 25 foyers participants.
- ❑ Copropriété (1 à 7 rue Arthur Rimbaud) – 40 logements dont 12 foyers participants.



Participer à la réduction des déchets

Le compostage collectif

Pour lancer le projet la première année, la ville a confié l'organisation et de le suivi de l'opération à un prestataire extérieur (OrgaNéo), via un marché public. Celui-ci avait plusieurs missions :

1. Réaliser un diagnostic du site envisagé.
2. Recruter des foyers sur chaque site par une réunion d'information
3. En fonction du nombre de foyers volontaires, dimensionner l'installation (nombre de composteurs, fréquence de rotation...).
4. Définir un mode de communication entre les participants à l'opération (mail, newsletter, affichage pour une petite structure).
5. Proposer des lieux d'implantation possibles.
6. Définir le mode d'approvisionnement en matières sèches. L'idéal est d'utiliser un broyat de branches réalisé sur place à partir de l'entretien des espaces verts de la résidence.
7. Démarrer l'opération et assurer un accompagnement régulier, au moins la première année. La période idéale pour démarrer un compost est la fin de l'hiver, le début du printemps, ou au retour des congés d'été.
8. A l'issue de la première saison, réaliser une évaluation de l'opération (satisfaction des participants, quantité de déchets évitée, améliorations à apporter...). Prendre en compte cette évaluation pour le déploiement à plus grande échelle l'année suivante.
9. Assurer un transfert de connaissances vers les animateurs déchets de la ville qui assureront le suivi des sites pour les années suivantes.

En 2013, un nouveau marché sera lancé pour l'accompagnement de nouveaux sites.



Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources





Donner une autre vie aux déchets



La collecte des textiles

En France, le potentiel de collecte des déchets textiles est de 700 000 tonnes. Actuellement seulement 105 000 tonnes de textiles usagés sont collectées chaque année. A titre de comparaison, l'Allemagne en collecte 700 000 tonnes et le Benelux 150 000 tonnes. Au niveau national, moins de 1 % des textiles ont une vocation caritative et sont distribués aux plus démunis par différentes associations humanitaires, 15 % des textiles sont collectés et recyclés, 85 % des textiles échappent au tri sélectif et font partie des déchets ménagers collectés aux frais des municipalités.

Dans le cadre du PLPD et pour participer à la valorisation des déchets textiles, Vitry a décidé de mettre en place des bornes de collecte du textile. Il y en a actuellement 49 sur le territoire de la ville. Depuis mars 2013, 27 tonnes ont déjà été collectées. L'objectif est d'atteindre 77 tonnes de textiles par an.

Les avantages de cette filière de collecte au regard du développement durable :

- ❑ D'un point de vue écologique, le recyclage textile permet, grâce à l'effilochage et à l'utilisation des fibres issues des vêtements usagés, d'économiser l'utilisation de fibres vierges et artificielles et d'éviter une part importante de leur traitement tel que le lavage, la teinture, le rejet de colorants (protection des fleuves et des rivières et économie d'énergie). La collecte permet de réutiliser ou recycler plus de 97% des textiles collectés.
- ❑ D'un point de vue social, le recyclage textile permet la création d'emplois pérennes pour des personnes ayant des difficultés d'insertion.
- ❑ D'un point de vue économique, le recyclage textile permet de développer une industrie riche en création d'emplois et réduit le volume des déchets mélangés aux ordures ménagères (6 kg/habitant/an sur un gisement de 12 kg). Il permet aussi de diminuer les coûts à la charge des collectivités (100€ / tonne pour l'incinération ou l'enfouissement + frais de collecte)

Le textile collecté est trié en 4 grandes familles de produits :

- ❑ Réemploi : vêtements usagés (60 %) : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.
- ❑ Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (22 %) : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...).
- ❑ Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (15 %) : ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les vêtements en fibre (feutrine) et en fil pour les retisser. La feutrine est notamment utilisée par l'industrie automobile pour l'isolation.
- ❑ Valorisation thermique : les refus de tri (3 %) : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés.

Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources



Liste des textiles acceptés

- ❑ Les vêtements : hommes, femmes, enfants
- ❑ Le linge de maison et d'ameublement (draps, couverture, nappes, rideaux,...)
- ❑ Tous les articles de maroquinerie (sacs, ceinture,...)
- ❑ Les chaussures de tous types (liées par paire)
- ❑ Les peluches



3. Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations

"Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière."

Abbé Pierre



Rendre les voiries et les espaces publics accessibles à tous

Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La ville de Vitry sur Seine entreprend depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de la qualité de vie de ses administrés et notamment des personnes en situation de handicap où la question de l'accessibilité, c'est-à-dire la capacité de se déplacer sans difficulté sur l'ensemble du territoire communal et dans tous les espaces (voirie, cadre bâti, les transports et leur inter-modalité) est primordiale.

Ainsi, améliorer l'accessibilité permet à tous les habitants d'avoir l'assurance de se déplacer en toute sécurité et confortablement ; en particulier les personnes à mobilité réduite telles que les personnes handicapées (personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique.), mais aussi les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge, etc.

Cette volonté s'inscrit dans la continuité de la loi du 11 février 2005 (n°2005-102) relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi fixe des objectifs ambitieux qui changeront le quotidien des personnes en situation de handicap. Parmi eux, figure la mise en accessibilité des bâtiments et des transports publics d'ici 2015 mais également de la voirie sans échéance de temps fixé par la Loi, dans ce dernier cas. Pour ce faire, la ville de Vitry sur Seine s'est déjà engagée dans l'accessibilité des bâtiments publics en mettant aux normes chaque année une partie de son patrimoine. Pour répondre à la deuxième obligation, la ville a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) en juin 2011 suite à une délibération du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce projet, et pour répondre aux exigences de tous les utilisateurs, des dispositifs de concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap ont été mis en place. Ainsi, les associations ont été fortement impliquées tout au long de la démarche d'élaboration du PAVE, notamment l'ESAT Les Amis de l'Atelier, la résidence les Cèdres, l'institut Susanne Brunel (ETAI) et la maison spécialisée Anne et René Potier (ETAI).



Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations



Rendre les voiries et les espaces publics accessibles à tous

Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

L'objectif de ce plan est de fixer les dispositions permettant de rendre accessible aux personnes handicapées et/ou à mobilités réduites, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Document guide, il comprend un état des lieux de l'existant, précise les conditions et délais de réalisation des aménagements pour rendre le tissu existant compatible avec la réglementation et définit enfin la périodicité de son évaluation et de sa révision.

La loi précise que le PAVE peut porter sur un périmètre d'étude différent du territoire communal. Aussi, le choix retenu a été de traiter prioritairement :

- ❑ l'ensemble de la chaîne des déplacements entre une place de stationnement et un arrêt de bus et les équipements générateurs de flux (commerces, équipements culturelles, sportifs, de loisirs ou administratifs, etc.).
- ❑ de décomposer ce périmètre en secteurs homogènes autour d'équipements publics afin de pouvoir établir de manière réaliste une programmation de mise en œuvre.

Le périmètre a été étudié de manière à ne laisser aucun bâtiment ou zone importante hors de la zone d'étude, il sera par la suite amené à évoluer en fonction des phases de révisions du PAVE.

Le périmètre concerne donc :

- ❑ 76 voies seront traitées: 69 voies communales et 7 départementales
- ❑ 33,8 km de voies communales sur 106 km, soit 31.2 % des voies communales.
- ❑ 6.3 km de voies départementales sur 18 km, soit 33% des voies départementales

Le périmètre a été découpé en plusieurs secteurs dans l'objectif d'une mise en œuvre facilitée :

- ❑ Un secteur test a été retenu pour sa densité en équipements recevant des personnes en situation de handicap.
- ❑ Les secteurs où la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) est déjà réalisés.
- ❑ Les autres secteurs de la ville où la présence d'ERP ou d'équipements recevant des personnes handicapées nécessitent un traitement de la voirie à leurs abords.

Une priorisation des travaux à engager a été réalisée en choisissant de traiter dans le cadre du PAVE :

- ❑ les traversées non aménagées;
- ❑ les obstacles sur trottoirs (déplacement de mobilier, signalétique, largeur de trottoirs, etc.).
- ❑ la création de places de stationnement.

Le PAVE a été approuvé lors du Conseil Municipal de juin 2013. L'enveloppe budgétaire annuelle dédiée est d'environ 330 000 € suivant une programmation sur 10 ans. Des travaux ont déjà été effectués. Ainsi, le taux d'accessibilité sur la ville est passé de 19 % à 25 % en trois mois, grâce à la mise en accessibilité de 10 voies .

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations



Les 76 voies du périmètre de mise en accessibilité



Intégrer la mixité intergénérationnelle dans les projets de construction

Construction de logements sociaux accessibles aux personnes handicapées dans le quartier du Moulin Vert

Depuis la loi de 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les conditions d'accès des bâtiments pour les personnes handicapées doivent être les mêmes que pour celles des autres personnes et ce, quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Ainsi, pour les permis déposés après le 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des logements construits doit être accessible et 5 % des logements sociaux construits doivent être adaptés à une personne à mobilité réduite, (douche italienne, lavabo baissé...). L'ensemble des logements est adaptable, leur structure permet une adaptation à moindre coût du logement (circulation et portes élargies, accessibilité du logement...).

A Vitry sur Seine, depuis 2008, 19 programmes de logement sociaux, répondant à la loi de 2005, ont été livrés. Cela correspond à 51 logements adaptés. Concernant les rénovations, 707 logements ont été rendus accessibles et 31 logements adaptés aux occupants.

Au premier semestre 2013, la société immobilière du Moulin Vert (SAIMV) a livré 106 logements sociaux (84 collectifs et 22 individuels) sur le quartier du Moulin Vert dont 14 étaient des logements adaptés (5 F1 et 9 F2) situés pour 13 d'entre eux en rez-de-chaussée et 1 au 1^{er} étage. L'objectif était d'offrir la possibilité à une population âgée et/ou handicapée et notamment du quartier (ancienne cité jardin dont les locataires sont de plus en plus âgés) de rester dans un environnement ordinaire et ce, dans des logements conformes aux exigences de sécurité et de modernité.



Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations



Intégrer la mixité intergénérationnelle dans les projets de construction

Construction de logements sociaux accessibles aux personnes handicapées dans le quartier du Moulin Vert

Les caractéristiques d'accessibilité des logements de la SAIMV

Caractéristiques générales dans ces logements :

- Installation de va-et-vient pour l'éclairage
- La hauteur des tringles dans les placards, abaissée à 130 cm,
- Installation de visiophone
- Aucune porte dans les circulations

Sanitaires et salle de bain :

- Douche à l'italienne
- Fixation de barres dans les WC
- Fenêtres non positionnées au-dessus du lavabo, afin de permettre l'installation d'un miroir.

Cuisine :

- Mitigeur installé avec évier ergonomique de faible profondeur

Chambre :

- Fenêtres non positionnées au-dessus de la tête de lit, afin faciliter son accès.

Parties communes :

- Hauteur des boîtes aux lettres abaissées et encastrées
- Hauteur et taille des touches des digicodes adaptées
- Eclairage par détection de présence
- Places de stationnement réservées à proximité des ascenseurs
- Un effort sur la facilitation de l'ouverture des portes est réalisé (normes Personnes à Mobilité Réduite - PMR).

Les caractéristiques environnementales du bâtiment : une association Bois-Béton ambitieuse

Le bâtiment a été conçu dans une logique de diminution de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et notamment lors de sa construction. On parle alors d'énergie grise. Pour cela, le concepteur a allié le béton et le bois. Le béton est connu pour ses qualités structurales, d'isolant acoustique et son inertie thermique. Il est cependant composé de ciment et d'acier qui émettent d'importantes quantités de CO₂ pour leur fabrication. A l'inverse le bois s'est constitué en stockant le CO₂ atmosphérique. L'association des deux matériaux permet de tirer le meilleur parti de chacun, et de construire en émettant moins de CO₂.

Le bâtiment est aussi un Bâtiment Basse Consommation (BBC). Ainsi lors de son utilisation, les habitants consommeront peu d'énergie pour se chauffer. Celle-ci proviendra du réseau de chauffage urbain de Vitry qui est composé à 42 % d'énergie de récupération.

Le Bilan Carbone de cette opération est performant, grâce à l'association du bois au béton. Selon le Barème Carbone, l'ensemble de l'opération a obtenu une médaille de bronze. Ce bilan se calcule selon trois critères :

- La localisation du bâtiment, qui conditionne le mode de vie et les transports des habitants
- La consommation d'énergie du bâtiment
- Les émissions de gaz à effet de serre, pour produire les matériaux et construire le bâtiment.

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations





Lutter contre la précarité énergétique

Conseiller les familles en difficulté

La précarité énergétique est une problématique de plus en plus présente au sein des collectivités. La loi dite 'Grenelle 2', en donne en 2010 une définition :

«Est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat».

Cette définition inclut les personnes limitant leurs consommations et éprouvant un inconfort thermique et celles dont le coût des consommations est très élevé au regard de leur revenu.

En France, les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME). En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise. Les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes, participent également à gonfler la facture énergétique, surtout dans le parc privé. Les impayés d'énergie, en constante augmentation, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté révèlent souvent que ces derniers se privent pour ne pas générer de trop grosses factures.

En France, sur la base de l'enquête logement de 2006, on estime qu'entre 4 et 5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique. Un nombre appelé à croître étant donné l'augmentation constante des prix des énergies. La Commission de régulation de l'énergie annonce pour 2050 une augmentation du prix de l'électricité de l'ordre de 50 %.

Afin d'aider les ménages en difficulté sur la ville, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et l'Agence Locale de l'Energie (ALE) ont développé une action pour lutter contre la précarité énergétique. Déjà depuis plusieurs années le CCAS de Vitry aide financièrement certains ménages en situation de précarité énergétique (factures supérieures à 700 euros) en doublant le fond d'aide à l'énergie versé par le CG. Depuis février 2012, celui-ci va plus loin, il reçoit les personnes en difficulté et récupère certaines informations sur le logement : mode de chauffage, montant des factures, sensation d'humidité...

Selon les situations rencontrées, le CCAS renvoie les ménages vers un conseiller de l'ALE qui va les rencontrer, soit lors de ses permanences à l'hôtel de ville, soit en visite à domicile. Selon la situation il va analyser leur situation en matière d'énergie (factures, consommations...) et l'état du logement (isolation, mode de chauffage...). L'objectif est de conseiller les ménages sur les possibilités d'économies d'énergie qu'ils peuvent faire à moindre coût. Les rencontres se soldent par des recommandations pour le locataire et le propriétaire. Souvent les préconisations ne coûtent pas chers et permettent de faire de réels gains d'énergie.

En 2012, 143 personnes ont reçu l'aide municipale à l'énergie. 17 d'entre elles ont bénéficié de l'aide de l'ALE. L'action a été reconduite en 2013.

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations



Aider et soutenir les parents

Création de la Maison de l'Enfant et de la Famille : la Parentèle

L'évolution et les transformations de la famille depuis une trentaine d'années entraînent une complexification des places et des rôles de chacun. Le lien parent-enfant est en mutation et les certitudes concernant l'éducation de son enfant ne sont plus aussi prononcées. Les structures familiales sont aujourd'hui multiples et le rôle des parents et des adultes auprès de l'enfant est plus souvent remis en jeu. Aujourd'hui, de nombreux parents se questionnent, recherchent un accompagnement et du soutien.

Afin de soutenir les parents dans leur fonction éducative, la ville a créé il y a 11 ans le Lieu Ecoute Parents (LEP) qui leur permet d'avoir une structure pour parler et échanger sur leurs difficultés. Le fonctionnement de ce lieu se veut souple et adaptatif. La gratuité, l'anonymat, la possibilité d'y venir avec ou sans rendez-vous, d'avoir un entretien téléphonique, sont autant d'éléments pensés pour permettre aux familles un accès facilité et un accueil dans un lieu de disponibilité où l'on prend son temps et où on laisse du temps.

Toutefois, le Lieu Ecoute Parents, tel qu'il existe aujourd'hui, se doit d'évoluer pour mieux répondre aux attentes des parents et des professionnels. C'est pourquoi les services de la ville ont voulu élaborer un nouveau projet de service avec de nouvelles modalités d'accueil, tout en confortant les acquis engendrés par le LEP depuis son ouverture.

Pour cela, les services socio-éducatifs se sont rapprochés des structures dédiées à la petite enfance et ont saisi l'opportunité d'un déménagement dans les locaux situés sur la dalle Robespierre afin d'être accueillis en 2012 au sein de La Parentèle, avec le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et la Petite Enfance. Par ailleurs, la dénomination du LEP a été repensée et devient :

« Maison de l'Enfant et de la Famille, La Parentèle »

Au-delà des actions qui sont reconduites dans le cadre de cette nouvelle structure, d'autres objectifs et actions sont développés tels que :

- Développer une structure qui sera plus accessible à travers des temps d'accueils diversifiés afin que la démarche des familles soit facilitée.
- Consolider des actions autour du rôle préventif dans la fonction parentale (LAEP, Ateliers, groupes de discussion...).
- Maintenir et amplifier les actions de proximité (intervention dans d'autres structures municipales et/ou associatives).
- Mettre la structure à disposition des parents pour qu'ils puissent s'en saisir, se réunir de manière formelle ou informelle et s'appuyer sur elle pour mettre en place leur(s) propre(s) projet(s).
- Constituer un réseau de professionnels (groupe de pilotage) mais aussi de parents, participatifs à la vie et à l'évolution de la structure (comité de parents).
- Enrichir les contacts avec les partenaires et fédérer pour l'ensemble des professionnels de la ville des temps communs de réflexion et d'échanges sur tout ce qui a trait à la parentalité aujourd'hui.

Cohésion et solidarité entre territoires et entre générations



Aider et soutenir les parents

Création de la Maison de l'Enfant et de la Famille : la Parentèle

Quelques exemples d'actions qui seront prochainement mises en œuvre à La Parentèle :

1. Le Café des Parents

L'objectif est de faire de la «Maison de l'Enfant et de la Famille, la Parentèle » (la MEF) une structure ouverte où les parents peuvent se rendre ponctuellement ou régulièrement, pour y trouver des temps d'accueil qui puissent convenir à leurs différentes attentes.

2. Les Ateliers

Les ateliers permettent, par leur formule ouverte, leurs thématiques et leurs approches spécifiques, « d'attendre et de voir » afin de laisser à la demande le temps de se dire, de lever des troubles pour les enfants qui les fréquentent, de multiplier les rencontres informelles avec les parents, autant d'occasions données d'échanger à propos de l'enfant. Ces ateliers, cuisine et conte, sont des occasions autres de mettre en mots, d'échanger avec d'autres parents, de rencontrer des professionnels, d'expérimenter de nouveaux modes de relations interactives et de vivre une expérience différente avec son enfant.

3. L'Accueil Enfants - Parents (L.A.E.P.)

Il est proposé un accueil 0/6 ans autour du jeu et de la socialisation de l'enfant au sein des nouveaux locaux de « la Maison de l'Enfant et de la Famille, la Parentèle », lequel sera animé conjointement par une psychologue de la MEF et par l'équipe de professionnels intervenant dans les structures Petite Enfance. Ce temps d'accueil enfants/parents repose sur l'idée forte d'accompagnement de l'enfant dans ses temps de passage et notamment ceux des séparations inter et intrapsychiques inhérentes à son développement : temps conviviaux basés sur l'écoute et l'échange, autour du lien familial et social, espace relationnel riche, avec d'autres parents, d'autres enfants et des professionnels.

Pour les enfants de 6 à 12 ans il est aussi prévu, dans un second temps encore non déterminé, de proposer des moments de rencontre conviviaux entre parents et enfant(s). L'entrée dans la scolarité élémentaire et les rythmes de vie font que bien souvent les moments de jeu où l'on peut se poser et partager ensemble dans la convivialité deviennent plus rares.

4. Le Pôle entretiens

Ces entretiens sont destinés aux parents, beaux parents, grands parents, tuteurs... qui souhaitent venir sans leur(s) enfant(s) pour parler de leur situation familiale et de l'éducation avec un psychologue. C'est un accompagnement qui se veut limité dans le temps.

Cohésion et solidarité entre
territoires et entre
générations



4. Epanouissement de tous les êtres humains

"C'est en vain qu'on cherche au loin son bonheur quand on oublie de le cultiver soi-même."

Jean-Jacques Rousseau



Donner à chacun une éducation de qualité

Projet éducatif des centres de loisirs et ludothèques 2012-2014

Répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et des adolescents est une préoccupation permanente de la municipalité. Garantir leur sécurité physique, morale et affective est la priorité. A ce titre, un projet éducatif des centres de loisirs et des ludothèques a été élaboré en 2008. Il convient cependant de procéder à son actualisation en élaborant un nouveau projet éducatif en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 15 ans fréquentant les centres de loisirs maternels, les ludothèques, les centres de loisirs primaires et les centres de loisirs de quartier.

Ce document a vocation à permettre aux équipes d'animation, à partir des orientations municipales qui y sont précisées, de disposer d'un outil de référence pour construire et rédiger les projets pédagogiques de structures, ainsi que les projets d'animation et d'activités.

Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur l'existant, résultat du travail mené ces dernières années par les professionnels de l'éducation, les parents d'élèves et les élus municipaux qui, chacun à leur place, ont apporté leurs idées, leur énergie et leur implication.

Il s'agit aujourd'hui d'explorer de nouvelles pistes avec le souci constant de placer l'enfant au centre de cette action commune et concertée, tout en tenant compte des spécificités de Vitry. Celle-ci, deuxième commune du département du Val-de-Marne, recense à ce jour plus de 86 000 habitants dont 26 % ont moins de 20 ans. Plus de 17 000 enfants et jeunes sont scolarisés. A ce jour, près de 24 % du budget de la ville sont consacrés à l'enfance et à l'éducation. Cet effort financier démontre la dynamique locale initiée par la municipalité visant à promouvoir une politique de solidarité qui consiste à réduire les inégalités et à permettre à chacun d'accéder à une éducation de qualité.

Tout ce que vit l'enfant contribue à son éducation. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et l'école un lieu d'enseignement et d'apprentissage. Les structures sociales, sportives et culturelles jouent également un rôle éducatif essentiel. La notion de complémentarité éducative est le fruit d'une relation riche et complexe entre tous les intervenants de la vie de l'enfant. Elle se fonde sur des réponses concrètes (projet pédagogique et projet d'animation) à des enjeux concrets émanant du programme municipal (projet éducatif).

Une coéducation optimise l'atteinte des finalités éducatives fixées à la fois par le projet éducatif et les buts poursuivis par les partenaires. Elaborer un projet éducatif suppose de reconnaître et d'affirmer cette complémentarité éducative où chaque intervenant tient un rôle différent mais bien spécifique.

Le nouveau projet éducatif, effectif depuis septembre 2013 dans les centres de loisirs et les ludothèques, se décompose en valeurs, objectifs généraux, et objectifs opérationnels qui seront intégrés dans chaque projet pédagogique et d'animations de chaque centre de loisirs et ludothèque.

Epanouissement de tous les êtres humains



Donner à chacun une éducation de qualité

SCHEMA EDUCATIF

VALEURS

- Ville de culture, de paix et de coopération
- Ville amie des enfants – Droits de l'enfant
- Mieux vivre ensemble (parentalité, handicap, droit aux vacances, accès culture et sport)
- Laïcité
- Citoyenneté et apprentissage de la démocratie
- Développement durable

OBJECTIFS GENERAUX

1. Favoriser le mieux vivre ensemble
2. Permettre l'apprentissage de la citoyenneté
3. Développer la complémentarité éducative
4. Renforcer les liens avec les familles et associer les parents
5. Diversifier l'offre de loisirs
6. Développer les partenariats

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Développer des espaces de parole et de concertation // Découvrir nos différences en partageant des valeurs humaines communes // Renouveler les formes de solidarité et favoriser la coopération mutuelle // Susciter l'ouverture sur la mixité, la diversité et le respect.
2. Faire l'apprentissage de la vie en collectivité, du respect des règles, des droits et des devoirs // Permettre aux enfants d'exprimer leurs avis et leurs interrogations // Participer à la découverte du fonctionnement des institutions et encourager le développement de leurs capacités et de leurs compétences liées à la vie démocratique.
3. Mettre en lien tous les acteurs de l'acte éducatif pour échanger sur les pratiques // Tenir compte de la spécificité de chaque partenaire pour coordonner au mieux les actions dans le cadre d'une responsabilité commune.
4. Réaffirmer la place des parents au sein de nos structures de loisirs et soutenir leurs initiatives // Impliquer les parents à la vie du centre, notamment en favorisant leur participation active dans le cadre des projets mis en œuvre et en les informant des actions menées, associant leurs enfants // Informer les familles de l'offre de service existante en matière d'aide à la parentalité.
5. Proposer un panel d'activités ludiques diversifié et de qualité, fondé sur les valeurs du projet éducatif // Valoriser l'enfant ou le jeune dans le cadre de chaque activité en développant le plus possible ses qualités et ses compétences // Développer la curiosité artistique et scientifique, la créativité, l'expression et l'expérimentation // Favoriser la découverte de l'environnement et susciter les actions de développement durable et d'écocitoyenneté. Pratiquer un large panel d'activités physiques et sportives // Proposer des actions de sensibilisation liées à la santé.
6. Développer la coopération avec l'école, les associations et autres services et équipements municipaux // Favoriser les partenariats permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des opportunités de loisirs les plus larges possibles pouvant être réinvesties ultérieurement.

PROJET
PEDAGOGIQUE

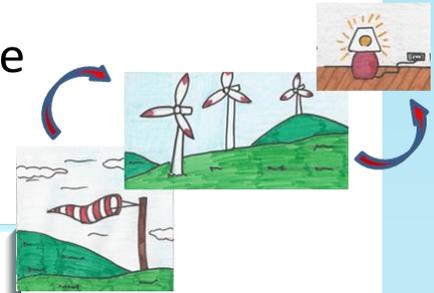
PROJETS
D'ANIMATION

EVALUATION

Projet éducatif des centres de loisirs et ludothèques 2012-2014



Sensibiliser les enfants au développement durable



Activité Energie lors des jeux du Val de Marne

Les jeux du Val de Marne sont portés et subventionnés par le Conseil Général du 94 mais organisés par les villes participantes dans le cadre d'actions locales. A Vitry sur Seine les jeux sont organisés en partenariat avec l'Education Nationale. Les seuls participants sont les enfants des écoles maternelles et élémentaires (5 à 11 ans). Des animations sportives sont organisées dans plusieurs stades et gymnases de la ville. Cette manifestation dure 2 semaines. En 2013 elle a eu lieu du 31 mai au 16 juin. Les enfants ont pu découvrir un des sept sports proposés par la ville. Au total se sont 94 classes qui ont participé à ces jeux, soit environ 2300 enfants.

Dans le cadre de ces jeux, la ville de Vitry-sur-Seine met en place depuis quelques années des activités de sensibilisation au handicap et de l'information sur la nutrition. Pour l'édition 2013, la collectivité a voulu développer la thématique du développement durable et notamment celle de l'énergie. Ainsi des animations autour de cette thématique ont été imaginées en direction des enfants des écoles élémentaires.

Les interventions se sont déroulées sur 8 demi-journées du 3 au 14 juin, à raison de 2h par jour. 5 classes de CP, 7 classes de CE1, 1 classe de CP-CE1, 1 classe de CM1 et 1 classe de CLIS ont participé aux animations pendant une heure. Les classes alternaient en effet une séance d'animation et une séance de badminton (d'une heure également). Environ 353 enfants ont ainsi été accueillis et sensibilisés durant ces deux semaines.

Les objectifs des animations étaient :

- Comprendre la notion d'énergie et découvrir les différents types (énergies renouvelables et non renouvelables).
- Comprendre les enjeux de la maîtrise des énergies, par rapport à l'équilibre de la planète (effet de serre, réchauffement climatique).
- Prendre conscience de sa consommation d'énergie.
- Découvrir les moyens de l'économiser et encourager un changement de comportement du public (éco-gestes).

Une réflexion autour d'une manifestation écoresponsable a aussi été étudiée. Ainsi plusieurs actions ont été mises en place :

- La distribution habituelle de bouteilles d'eau aux enfants a été remplacée par le prêt de verres en plastique réutilisables. Ce sont donc environ 2300 déchets de bouteilles en plastique évités
- Les barres de céréales distribuées aux enfants pour le goûter ont été remplacées par des pommes issues de l'agriculture biologique.
- Les classes participantes étaient incitées à venir à pied à l'activité choisie. Seules celles étant trop loin sont venues en bus scolaire.



Epanouissement de tous les êtres humains





Permettre l'accès au sport pour tous

Olympiades et Paralympiades

L'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité s'est traduite dès 2000 par l'adoption d'une Déclaration des droits des personnes handicapées dans la ville. Un des objectifs fixés dans cette Déclaration est de favoriser l'intégration en milieu ordinaire par des actions de sensibilisation auprès des familles, des enseignants et par un soutien de toutes les initiatives.

Dès 2004, le centre de loisirs primaire Victor Hugo a travaillé autour de la différence et du handicap, par l'organisation d'actions collectives. S'en sont suivis d'autres projets, qui ont permis d'intégrer des enfants en situation de handicap aux Olympiades. Depuis 52 ans, les centres de loisirs primaires et de quartier de Vitry organisent cette manifestation. Les enfants porteurs de handicap peuvent participer mais parfois, certains obstacles demeurent, même si les animateurs mettent tout en œuvre pour que chacun puisse concourir dans les meilleures conditions.

Pour cette année 2013, les services socio-éducatifs ont souhaité que ce jour-là les Olympiades soient aussi des Paralympiades alors même qu'aux Jeux Olympiques les personnes porteuses de handicap font « leurs jeux » 15 jours après. Au-delà d'une sensibilisation au handicap, cette initiative a permis à des enfants en situation de handicap de participer à cette rencontre.

Afin de favoriser cette participation, les parcours ont été étudiés avec une animatrice sportive spécialisée, travaillant au sein de l'Institut Médico Educatif Suzanne Brunel. Un accueil spécifique des enfants en situation de handicap a été garanti par une sensibilisation de tous les animateurs des centres de loisirs. Le secteur handicap a communiqué sur cette initiative auprès des familles d'enfants en situation de handicap. Plusieurs d'entre elles ont exprimé leur satisfaction et leur intention de participer à ces Olympiades.

Pour cette première édition, 29 enfants de l'IME sont venus et ont participé à de nombreuses activités ainsi que 12 enfants des familles répertoriées par le CCAS. S'ajoutent à eux, 7 enfants porteurs de handicap qui sont accueillis le mercredi dans les centres de loisirs. Ces enfants étaient guidés par des animateurs chargés de faciliter leur participation à la fête.

Symboliquement, la flamme d'ouverture de ces Olympiades a été allumée par un enfant en situation de handicap, grâce à l'installation d'une plate-forme élévatrice permettant l'accès au podium.



Epanouissement de tous les êtres humains





5. Développement suivant des modes de production et de consommation responsables

"En buvant l'eau du puits, n'oubliez pas ceux qui l'ont creusé."

Proverbe chinois



Accompagner les jeunes vers l'emploi



emplois d'avenir

Les emplois d'avenir

La ville, en tant qu'employeur, souhaite s'investir dans l'accompagnement vers l'emploi des jeunes ayant peu de qualifications. C'est pourquoi des emplois d'avenir vont être créés sur la période 2013-2015.

Issus de la loi du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir ont pour ambition de promouvoir l'accès à un marché du travail sélectif et de lever des freins tenant à l'âge, au manque d'expérience et de qualification dans un contexte où un jeune sur quatre est au chômage.

La ville de Vitry sur Seine s'est engagée à créer 15 emplois d'avenir entre 2013 et 2015, à raison de 5 par an. Dans un contexte de stabilisation des effectifs, l'objectif sera de préparer des jeunes demandeurs d'emploi à des métiers de la fonction publique territoriale susceptibles d'être recrutés à terme par la ville.

Les emplois d'avenir reposent sur 3 principes :

- Un recrutement dans des activités d'utilité sociale, environnementale ou à potentiel de création d'emplois
- Une aide à l'insertion professionnelle accordée par l'Etat
- Un contrat de travail

Profil du salarié :

- Il est âgé de 16 à 25 ans, ou de moins de 30 ans s'il est reconnu 'travailleur handicapé'
- Il est sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois
- Il réside en zone urbaine sensible

Obligations de l'employeur :

- Il met en œuvre des actions d'accompagnement, de tutorat, de formation et de validation des acquis
- Il désigne un tuteur dont les missions sont :
 - participer à l'accueil, aider, informer et guider le salarié
 - contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels
- Il ne doit pas pourvoir durablement un emploi lié à une activité normale et permanente
- A l'issue du contrat, il doit informer le bénéficiaire de tout emploi disponible et compatible avec sa qualification ou ses compétences

L'emploi d'avenir est formalisé par un contrat de travail de 36 mois à temps complet (sauf cas particulier). Les actions de formation du salarié sont renforcées. Elles privilégient l'acquisition de compétences de bases et transférables. Elles se déroulent sur le temps de travail.

Contrairement aux emplois-jeunes, qui visaient à développer des activités d'utilité sociale répondant à des besoins émergents, les emplois d'avenir doivent s'inscrire dans des services existants. Cependant la ville privilégiera les services ayant un potentiel de développement.

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Développer une politique d'achats durables

Insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

« Est durable tout achat public intégrant, à un titre ou à un autre, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (coûts immédiats et différés). » Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables – PNAAPD 2007.

Cette définition fournie par le PNAAPD s'appuie désormais sur le Code des marchés publics qui, dans sa version 2006, a ouvert aux acheteurs publics la possibilité de prendre en compte explicitement le développement durable dans leurs marchés. Au-delà du poids économique que représentent les achats publics, cette commande publique responsable est un véritable levier pour faire évoluer l'offre des fournisseurs vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable.

La municipalité souhaite mettre en place une démarche d'achats durables afin d'intégrer dans la plupart de ses marchés publics des clauses sociales et environnementales. Actuellement certains services acheteurs de la ville sont déjà dans ce processus. La démarche permettra de faire un état des lieux des pratiques de l'ensemble des directions, de voir les difficultés rencontrées et d'essayer d'étendre la démarche à tous les services acheteurs.

Les enjeux développement durable d'une telle démarche

Volet social :

- faciliter l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (clauses d'insertion sociales)
- permettre une meilleure répartition des richesses (commerce équitable)

Economique :

- réduire les dépenses en réfléchissant en coût global (coûts de fabrication, utilisation, maintenance et fin de vie du produit)

Environnement :

- diminuer l'impact de la collectivité sur l'environnement et la santé (produit éco-labellisés, diminution des quantités d'emballages, certification environnementale...)

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables





Développer une politique d'achats durables

Insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

Description de la démarche

Dans le cadre de la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), le service environnement a déjà organisé un groupe de travail sur la prise en compte dans les marchés, de la fin de vie des produits. Afin de ne pas multiplier les séances de travail il a été décidé d'élargir la réflexion de ce groupe à toutes les problématiques des achats durables. Dans un premier temps deux services expérimentent cette démarche : le service Administratif et comptable de la direction Logistique et patrimoine et le service Education. Ces services passent des marchés conséquents et ont des types d'achats identiques (papier, copieurs, fournitures...). Un déploiement aux autres directions sera ensuite engagé. L'objectif est de définir les mêmes critères de sélection dans chaque service selon le type de produit acheté.

Etapes de la démarche

1. Diagnostic des pratiques
2. Actions à mettre en œuvre et réalisation d'outils
3. Evaluation de l'exécution des marchés
4. Evaluation de la démarche
5. Communication auprès des autres directions

A ce jour, le diagnostic a été réalisé sur les deux services. Des difficultés ont été identifiées :

- le choix des critères à inclure (ex : les labels existants, les polluants chimiques à exclure...)
- l'évaluation des offres (ex : différencier deux labels existants, des mémoires techniques trop importants et spécialisés, la veille sur les nouveaux labels et sur les innovations techniques des fournisseurs...)
- l'information et la sensibilisation des utilisateurs des produits (ex : informer sur les avantages environnementaux du papier recyclé)

Actuellement un document sur les labels est en cours de réalisation. En 2013, deux marchés publics ont été étudiés dans le cadre de cette démarche afin d'intégrer au mieux les critères environnementaux. Ces marchés concernaient :

- les copieurs de l'hôtel de ville et du Sidoresto
- La fourniture de papier (avec et sans en-tête) et d'enveloppes

En 2014, la démarche s'étendra à d'autres services.

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables





Pour conclure

Le rapport 2013 met en avant les actions les plus innovantes et exemplaires de la ville. Les annexes permettent de montrer que de nombreuses actions sont dans une démarche de développement durable, qu'elles sont suivies et évaluées.

2013 marque aussi l'engagement de la municipalité dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) lors du Conseil Municipal de juin. Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tels que, le dioxyde de carbone, le méthane, l'ozone... Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire à la fois pour diminuer ces émissions de GES mais aussi pour se préparer à l'augmentation du coût de l'énergie et au changement climatique. Ce projet va permettre de structurer la politique énergie-climat de la ville.

Dans le cadre de ce PCET, une réflexion a été engagée sur l'éco-responsabilité des services. Cette démarche est importante puisque avant de sensibiliser et de promouvoir des actions d'éco-responsabilité auprès des ménages Vitriots, la ville se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement et de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Cela permettra aussi de valoriser les actions déjà effectives dans les services et de définir quelles peuvent être les améliorations possibles.

Différentes actions sont déjà en cours :

- Réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts
- Plan de déplacement des services
- Maitrise de la gestion en énergie des bâtiments publics
- Gestion des déchets dans les services
- Démarche d'achats publics durables

2014 verra la poursuite de toutes ces démarches. L'objectif est de pouvoir les évaluer au mieux pour visualiser les progrès effectués ou de les réajuster. Tout cela dans une logique d'amélioration continue et de transversalité des services.



Annexes

"Celui qui déplace une montagne commence par déplacer de petites pierres."

Confucius

Annexe 1 : Tableau de suivi des actions développement durable à destination de la population

Mise à jour : 01/10/2013		Tableau de bord des actions développement durable à destination de la population							
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Prise en compte des cinq finalités du développement durable				
					Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables
1	Lutte contre le changement climatique	Mettre en place une stratégie de lutte contre les émissions de GES	Elaborer un PCET à l'échelle du territoire de la ville	Faire un bilan carbone	x	x	x	x	x
2				Elaborer un plan d'actions					
3		Aménager la ville durablement	Rendre le PLU plus efficient. Faire en sorte que les recommandations soient mieux comprises par les particuliers	Rédaction d'un cahier de recommandations	x	x	x	x	x
4				Finalisation de la charte développement durable pour l'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle	x	x	x	x	x
5				Mise en œuvre de la charte développement durable sur le territoire de l'OIN et constitution d'un outil d'évaluation	x	x	x	x	x
6				Réalisation puis mise en application d'une charte promoteur avec un volet développement durable	x	x	x	x	x
7				Réalisation d'un cahier des charges (dans le meme esprit que pour les promoteurs) à destination des bailleurs	x	x	x	x	x
8		Lutter contre la précarité énergétique	Permettre aux ménages en situation précaire de réduire leur facture énergétique	Informations et conseils de l'ALE pour les personnes en précarité énergétique (ou leur propriétaire) afin qu'elles réduisent leur conso d'énergie	x	x	x		
9				Conseiller et sensibiliser les copropriétés à la maîtrise en énergie	x	x	x		
10				Mettre en place un plan d'actions de lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat	x	x	x	x	
11		Maitriser la consommation d'énergie dans l'habitat	Accompagner des projets de réhabilitations dans le parc social	Dispositif AMAC avec des critères environnementaux : collecte sélective, changement des menuiserie... (actuellement en reflexion pour mettre des criteres développement durable)	x	x	x	x	

Mise à jour : 01/10/2013

Tableau de bord des actions développement durable à destination de la population

					Prise en compte des cinq finalités du développement durable				
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables
12	Lutte contre le changement climatique	Développer les énergies ENR/R	Développer le réseau de chaleur urbain	Réalisation du schéma directeur du réseau de chaleur	x	x	x	x	x
13				Travaux de raccordement de bâtiments au réseau de chauffage urbain					
14			Atteindre 50 % d'énergie renouvelable sur le réseau de chaleur urbain	Raccordement au MIN de Rungis	x	x	x		
15			Développer la géothermie	Etudes de faisabilité pour le développement de deux opérations de géothermie	x	x			x
16		Réduire les consommations d'énergie dans le domaine des transports	Développer les déplacements doux	Aménagements de voies cyclables	x	x		x	
17				Création de zones 30	x	x		x	
18			Développer les transports en commun	Renforcer les transports déjà existants	x	x	x	x	
19				Participer à la création de nouveaux transports en commun	x	x	x	x	
20		Réduire les temps de transport domicile-travail	Favoriser l'accès au logement social pour les salariés vitriots	Politique d'attribution des logements	x		x	x	
21				Favoriser l'accèsion à la propriété à des salariés vitriots	pré-commercialisation et informations auprès des entreprises intéressées (demandé dans la charte promoteur)	x		x	x

Mise à jour : 01/10/2013

Tableau de bord des actions développement durable à destination de la population

Prise en compte des cinq finalités du développement durable

N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Prise en compte des cinq finalités du développement durable					
					Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
22	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Préserver, développer la biodiversité et améliorer le cadre de vie	Mise en œuvre de la trame verte et bleue au sud de Vitry (biodiversité, paysage, circulations douces)	détermination du tracé de la TVB						
23				plan d'action opérationnel	x	x	x	x		
24				Création de nouveaux parcs/squares	x	x	x	x		
25			Communiquer et sensibiliser les différents partenaires (grand public, scolaires, aménageurs, entreprises...)	Elaboration de plaquettes (les bons gestes, les plantes conseillées)	Elaboration de plaquettes (les bons gestes, les plantes conseillées)	x	x		x	x
26					Elaboration d'une exposition	x	x		x	x
27					Participation au concours de la capitale Française de la biodiversité	x	x		x	
28					Engagements dans le cadre de la Charte Régionale de la Biodiversité révisée	x	x		x	
29					Organisation d'animations dans le cadre des Mains Vertes	x	x		x	
30			Valoriser les berges de Seine	Scénarios d'évolution des berges Aménagement du 1er tronçon (SEINE 94)		x		x		
31			Préserver les arbres remarquables	Plan de gestion des arbres	x	x		x	x	
32			Mettre en place puis développer la collecte pneumatique des déchets	Construction du réseau et du terminal de collecte		x		x		

Tableau de bord des actions développement durable à destination de la population

Prise en compte des cinq finalités du développement durable

N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables			
33	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Lutter contre les pollutions, les nuisances et les risques	Lutter contre les nuisances sonores	Elaborer un Plan de prévention du bruit dans l'environnement		x		x				
34			Prendre en compte les risques liés aux ondes électromagnétiques	Recenser les antennes de téléphonie mobile								
35				Elaborer une charte avec les opérateurs et les bailleurs sur la téléphonie mobile		x		x				
36			Lutter contre le risque inondation	Elaboration d'une cartographie dynamique de l'inondation sur l'ensemble du territoire			x	x	x			
37					Elaboration d'un plan de réduction du risque inondation sur des établissements publics							
38			Informé sur les risques majeurs	Elaborer un DICRIM				x	x			
39				Réaliser une plaquette à diffuser dans le mensuel (en lien avec DICRIM)				x	x			
40				Réaliser l'affichage des consignes de sécurité sur tous les ERP...				x	x			
41				Gérer les risques majeurs	Actualiser le plan de sauvegarde				x	x		
42			Prévenir la pollution de l'air intérieur	Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible				x		x		
43					Prévenir la pollution de l'air extérieur	Actualiser le plan de sauvegarde			x		x	
44			Gérer et valoriser la ressource en eau	Mieux gérer les variations de débits des réseaux d'eau	Séparation des réseaux d'eaux pluviales et usées			x				
45					Permettre l'infiltration des eaux pluviales sur le domaine public	Développement de techniques alternatives : Création d'ouvrages tampons (chaussées réservoirs, noues, bassins de rétention)	x		x			
46					Promouvoir les techniques alternatives chez les riverains afin de gérer les eaux de pluie à la parcelle	Création d'une plaquette de communication	x		x			x
47	Planifier la prochaine politique générale assainissement	Révision du schéma directeur d'assainissement						x				
48	Mettre en valeur des sources d'eau naturelles	Projet de valorisation de la source de la petite Saussaie			x			x		x		
49	Diminuer et valoriser les déchets	Diminuer de 7 % les quantités de déchets produits/habitant	Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets		x	x		x	x			
50			Améliorer le tri sélectif (qualité et quantité)	Sensibiliser les habitants (interventions des animatrices, ...)			x			x		

					Prise en compte des cinq finalités du développement durable					
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
51	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Lutter contre les inégalités sociales	Rendre accessibles les conseils juridiques	Mise à disposition de permanences : avocats, écrivain public, droit des migrants, correspondant du parquet, ADIL, conciliateur de justice, UFC Que choisir, délégué territorial du défenseur des droits			x	x		
52				Labellisation point d'accès aux droits			x	x		
53			Prévenir des impayés de loyer	Mise en place d'une charte partenariale fin 2012 pour intervenir auprès des locataires dès la constitution d'une dette et éviter la procédure d'expulsion.			x	x		
54		Rendre la ville accessible à tous	Renforcer l'accessibilité des bâtiments publics	Programmation pluriannuelle de travaux			x	x		
55			Rendre accessibles les voiries et les lieux publics	Mise en œuvre d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)			x	x		
56			Avoir un accueil spécifique pour les personnes handicapées	Formations spécifiques sur le handicap pour les agents d'accueil de la ville			x	x		
57			Sensibilisation au handicap	Journée 'Handicap : on dit cap'			x	x		
58			Favoriser la cohésion et la mixité sociale et intergénérationnelle	Faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap	Handicapé pour l'emploi			x	x	x
60					Soins infirmiers à domicile			x	x	
61					Service d'aide à domicile			x	x	
62				Favoriser le maintien à domicile (personnes âgées et/ou handicapées)	Accompagnement d'un projet de logements sociaux neufs adaptés : SAI Moulin Vert			x	x	
63					Réhabilitation de logements sociaux pour les adapter aux personnes à mobilité réduite			x	x	
64					Livraison de repas			x	x	
65				Rompre l'isolement des personnes âgées	Organiser des activités de loisirs			x	x	
66					Organiser des sorties, des spectacles...			x	x	
67				Lutter contre la fracture numérique	Recrutement d'un animateur multimédia			x	x	
68				Permettre à des ménages légèrement au dessus des plafonds de ressource de rester dans les logements sociaux	supprimer le surloyer dans les logements sociaux			x		
69			Développer la coopération internationale	Faire découvrir différentes cultures à des jeunes de Vitry et des pays jumelés	Organiser des vacances à Vitry ou dans les centres de vacances pour des jeunes des pays jumelés			x	x	
70					Favoriser les échanges avec les pays jumelés			x	x	

					Prise en compte des cinq finalités du développement durable					
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
72	Epanouissement de tous les êtres humains	Donner à chacun une éducation de qualité	Aide et soutien aux parents	Création de la maison de l'enfant et de la famille : la parentèle.			x	x		
73			Soutenir les parents en proposant des alternatives pour garder les enfants	Nouveau projet éducatif 2012-2014 pour les centres de loisirs et les ludothèques. Va débiter en sept 2013					x	
74				Augmenter le nombre de places en crèche				x	x	
75		Permettre l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous	Découvrir et mettre en scène des créations culturelles	Mise en œuvre systématique du 1 % culturel					x	
76					mise en valeur des œuvres existantes grâce aux cartels Fil d'Ariane					x
77			Rendre la culture accessible à tous	Des prix avantageux (jeunes, retraités, personnes handicapées)				x	x	
78				Installation de boucles magnétiques et d'un système d'audio-description aux 3 cinés (prévu fin 2013) pour les personnes aveugles ou malvoyantes				x	x	
79				Ouverture de la bibliothèque en nocturne pendant la période des examens (mai-juin)				x	x	
80			Rendre le sport accessible à tous	Organisation de la manifestaion : Eté sportif				x	x	
81		Atelier de danse contemporaine pour les séniors						x		
82		Permettre à tous de partir en vacances	Aider les retraités à partir en vacances	Aide aux vacances pour les retraités				x	x	
83			Permettre aux personnes handicapées de partir en vacances	Cofinancement possible des vacances des personnes handicapées vitriots (enfants et adultes)				x	x	

Tableau de bord des actions développement durable à destination de la population

					Prise en compte des cinq finalités du développement durable					
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
84	Epanouissement de tous les êtres humains	Promouvoir la santé et le bien-être	Mener des actions de prévention de la santé	- Conférences pour les retraités - Forum santé au foyer de travailleurs migrants - Participation à la journée de lutte contre le Sida...			x	x		
85			Lutter contre l'habitat indigne	Reloger les personnes qui en font la demande			x	x		
86			Donner un accès aux soins pour tous	- Vaccinations gratuites - Centre municipal de santé - 4 centres de planifications familiales - 5 PMI (2 gérées par la ville) - 1 centre médico-psycho-pédagogique			x	x		
87		Sensibiliser au développement durable		Ambassadeurs du développement durable	x	x			x	
88			Sensibiliser les ménages des logements sociaux aux écogestes	Réflexion sur un guide des éco-gestes et de bonnes pratiques du bâtiment à destination des ménages logés dans le patrimoine privé de la ville (environ 125 logements)	x	x			x	
89			Sensibiliser les enfants au développement durable		Le Sac à D.D	x	x	x	x	x
90					les classes d'eau		x			x
91					jeux du Val de Marne : animation développement durable	x	x	x	x	x
92					Animations des centres de loisirs	x	x			x
93				Sensibiliser sur les éco-gestes dans les bâtiments publics (notamment les écoles)	Mise à disposition d'une exposition sur les Eco-gestes	x	x			x
94		Sensibiliser les enfants et mettre en place des actions concrètes au sein de l'école	L'école Montesquieu s'engage dans le projet Eco-école	x	x	x	x	x		
95	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Développer et soutenir l'économie locale	Aider à la création d'entreprise	Organiser des réunions d'informations avec l'association Espace			x		x	
96			Promouvoir l'emploi local	Organiser chaque année un Forum emploi			x	x	x	
96			Communiquer avec les entreprises	Petit-déjeuner d'entreprises					x	

Annexe 2 : Tableau de suivi des actions développement durable au sein des services

Mise à jour : 01/10/2013

Tableau de bord des actions développement durable au sein des services

N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Prise en compte des cinq finalités du développement durable					
					Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
1	Lutte contre le changement climatique	Construire ou rénover les bâtiments publics dans une démarche environnementale	Construire les nouveaux bâtiments publics dans une démarche HQE	Reconstruction de la piscine en un complexe aquatique plus important	x	x	x	x	x	
2				Reconstruction de l'école maternelle Eva Salmon	x	x	x	x	x	
3			Faire un diagnostic de l'état énergétique des bâtiments et de la conso de l'ensemble des fluides	Réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique pour aboutir à un plan d'actions	x	x			x	
4			Le comportement des occupants peut faire varier la consommation énergétique des bâtiments de 20 %. Il est donc important de les sensibiliser et de leur expliquer le fonctionnement du bâtiment.	Diffusion d'un carnet de vie du bâtiment à l'école élémentaire Montesquieu	x	x				
5			Informar la population de la consommation énergétique de tous les bâtiments publics	Affichage du diagnostic de performance énergétique dans chaque bâtiment dont la surface est supérieure à 1000 m ²	x					
6			Maîtriser la consommation d'énergie de l'éclairage public	Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement lumière	x	x		x		
7			Développer les énergies ENR/R	Récupérer les calories de l'air pour chauffer les bâtiments publics	Installation de centrale de récupération d'air dans tous les nouveaux bâtiments	x	x			x
8			Réduire les consommations d'énergie dans le domaine des transports	Optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels des agents	Mise en œuvre du Plan de Déplacement des services	x	x			x
9			Réflexion sur une formation poussée à l'éco-conduite des conducteurs d'engins		x	x				
10			Réduire les temps de transport domicile-travail	Favoriser le relogement des agents titulaires sur la ville	Politique d'attribution des logements	x		x	x	

Tableau de bord des actions développement durable au sein des services

N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Prise en compte des cinq finalités du développement durable							
					Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables			
11	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Préserver, développer la biodiversité et améliorer le cadre de vie	Développer la lutte contre les pesticides	Elaboration d'un plan de désherbage de la ville sans pesticides		x		x	x			
12				Adhésion au programme Phyt'Eaux Cités phase 2		x		x	x			
13		Gérer et valoriser la ressource en eau	Diminuer les quantités d'eaux utilisées par les services	Centralisation de l'arrosage des espaces verts		x			x			
14		Diminuer et valoriser les déchets	Améliorer le tri sélectif (qualité et quantité)	Mieux apprécier les besoins en matériaux pour éviter les pertes	Relancer la pratique du tri dans les services municipaux	x	x					
15					Privilégier les découpes de chaussées au lieu de combler le trou directement. Permet de pérenniser l'intervention et de savoir quelle quantité de bitume on a besoin		x			x		
16					Valoriser les déchets produits par les services	Diminuer la consommation de papiers par les services	Limiter les exportations de terre	x	x			x
17							Réduire les apports de terre végétale et amender les sols en place	x	x			x
18							Valoriser les déchets verts	x	x			x
19							Récupération des enrobés de voiries. Recyclage en centrale	x	x			x
20					Réemploi de matériaux de voiries	x	x			x		
21					Dématérialisation progressive des services administratifs pour la population	x	x				x	
22					Informatisation de tous les signalements	x	x				x	
23	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations				Favoriser la cohésion et la mixité sociale	Employer des personnes en situation de handicap au sein des services de la mairie	Recours aux ESAT pour le marché d'entretien des espaces verts			x	x	x

Tableau de bord des actions développement durable au sein des services

					Prise en compte des cinq finalités du développement durable				
N°	Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel (cible)	Actions à mettre en place	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Cohésion et solidarité entre les territoires et entre générations	Epanouissement de tous les êtres humains	Développement suivant des modes de production et de consommation responsables
24	Epanouissement de tous les êtres humains	Promouvoir la santé et le bien-être	Promouvoir la santé et la sécurité au travail	Elaboration du DUER			x	x	
25				Mise en place d'actions correctives dans les services les plus accidentogènes			x	x	
26			Lutter contre les conduites addictives	Groupes de travail sur les conduites addictives			x	x	
27				Sensibilisation des agents			x	x	
28				Modification du règlement intérieur			x	x	
29			Meilleure prise en charge des agressions	Création d'un observatoire des agressions			x	x	
30			Reclasser les agents	Accompagnement de l'agent et des services			x	x	
31			Participer au bien-être des agents	Prestations sociales			x	x	
32				Participation à la cotisation mutuelle			x	x	
33				Mise à disposition d'un psychologue du travail			x	x	
34		Sensibiliser les agents à l'éco-responsabilité	Elaboration d'un guide sur l'éco-responsabilité	Diffusion du guide dans un premier temps dans la direction Voirie-Environnement	x	x			x
35			Sensibiliser les agents au développement durable	Réunion d'information sur le concept du développement durable et le plan climat	x	x			x
		Développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Développer une politique d'achats responsables	Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics	Faire un état des lieux de l'ensemble des clauses insérées dans les marchés	x	x		
	Faire un point sur les labels existants				x	x			x
36	Introduire des aliments bio dans la restauration collective				x	x			x
37	Acheter des véhicules électriques			x	x			x	
38	Insérer des clauses sociales dans les marchés publics			Marchés des travaux publics			x	x	x
39	Réflexion sur l'achats de matériels électrique	Voir l'évolution technique de certains appareils électriques (souffleurs à feuilles, aspirateur de rue...)	x	x			x		